

**DECISION N°210-2024 –
SIGNATURE AVEC CITEO DU CONTRAT DE PARTENARIAT D'OPTIMISATION
DE COLLECTE POUR LE TERRITOIRE POUR L'APPEL A PROJETS
« Mesures d'accompagnement pour l'optimisation de la collecte des
emballages ménagers, imprimés papiers et papiers à usage graphiques »**

Le Président de la Communauté de Communes de Forez-Est

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est,

Vu la délibération n°2022.019.19.07 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est en date du 19 juillet 2022 portant diverses délégations de pouvoirs à Monsieur le Président,

Vu la délibération n° 2018.027.31.01 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est en date du 31 janvier 2018 autorisant les signatures du Contrat Pour l'Action et la Performance dit (CAP 2022 – Barème F) pour les emballages ménagers et du contrat papiers graphique avec l'Eco-organisme CITEO pour la période 2018-2022 sur la base de soutiens financiers du barème F ainsi que la signature des contrats de reprise des matériaux issus de la collecte sélective,

Considérant que Citeo/Adelphe est un éco-organisme agréé par l'État pour la filière des Emballages ménagers et des Papiers graphiques. Il contribue activement à l'amélioration des performances de recyclage et de réemploi pour atteindre les objectifs nationaux et européens.

Vu la publication de l'Appel à Projets (AAP) par CITEO en 2024 visant à :

- Accompagner financièrement le déploiement des équipements de pré-collecte permettant d'améliorer le captage et la performance globale de recyclage des emballages ménagers et des papiers graphiques ;
- Mobiliser de façon accrue le citoyen en renforçant les actions de communication initiées au niveau des territoires, dans l'objectif d'augmenter le taux de collecte et de tri des déchets d'emballages ménagers et de papiers graphiques ;
- Améliorer la qualité du geste de tri dans les zones où celle-ci impacte fortement l'efficacité économique du dispositif ;
- Poursuivre les leviers d'actions ayant démontré leur efficacité en matière de performance au travers des 412 projets d'optimisation de la collecte, sur près de 29 Millions d'habitants, accompagnés au cours des six dernières années par CITEO et Adelphe ;
- Accompagner l'harmonisation des schémas de collecte au niveau national.

Vu la candidature déposée par la Communauté de Communes de Forez-Est qui comprenait un état des lieux du dispositif actuel justifiant les choix techniques du projet présenté, une présentation détaillée des choix techniques, financiers et organisationnels du projet présenté, un plan de communication pour accompagner les changements de dispositif prévus, un planning et un budget prévisionnel du projet,

Vu que la Communauté de Communes de Forez-Est est lauréate du levier 1 d'optimisation de la collecte et en été informée par CITEO par courrier du 9 septembre 2024 ci-annexé,

Considérant que le projet retenu comprend l'installation et les coûts inhérents en pilotage et communication de 128 colonnes multimatériaux pour un montant de soutien prévisionnel maximal attendu de 11€/habitant concernés par le projet soit 144 265€,

DECIDE

ARTICLE 1

De signer, dès sa transmission, le contrat de partenariat d'optimisation de collecte pour le territoire pour l'Appel à Projets « Mesures d'accompagnement pour l'optimisation de la collecte des emballages ménagers, imprimés papiers et papiers à usage graphiques » avec CITEO.

ARTICLE 2

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur Le Sous-Préfet de MONTBRISON,
- Monsieur Le Trésorier de FEURS.

Fait à FEURS (Loire),
Le 28/10/2024

**Le Président,
Pierre VERICEL**

